



Engager une procédure contre notre comptable

Par **eloustick**, le **16/12/2016** à **15:46**

Bonjour , voilà nous avons une site de vente sur internet tout aller bien jusqu'au jour ou nous avons reçu une lettre de la CIPAV .Mais qu'est ce que la CIPAV , nous n'avions jamais entendu parler de ça et notre comptable n'a jamais mentionné cette caisse de retraite privée.rnActuellement je trouve ça dégoûtant que nous soyons les seuls à payer, car notre comptable était bien content d'encaissé nos 200 e par mois .rnJe voudrais mandater mon comptable pour faute .Pourriez m'aider .rnMerci rnC.....

Par **Visiteur**, le **16/12/2016** à **16:06**

Bjr,rnAbsolument pas car c'est votre caisse de retraite.rnLes cotisations sont obligatoires, mais certaines situations spécifiques peuvent donner lieu à des adaptations du système de cotisation, voire à une exonération temporaire de cotisation.rn<http://www.cipav-retraite.fr/cipav/article-167-quand-saffilier-a-la-cipav.htm>

Par **eloustick**, le **16/12/2016** à **19:40**

Oui je le sais ça mais pourquoi notre comptable n'en a jamais parlé . ainsi que la BGE rnLà on se retrouve à donner de l'argent à un organisme qu'on n'avait jamais entendu parler avant de recevoir la facture en décembre 2014 alors que la société existais depuis 2009.rnLe comptable aurais du nous en parler sachant que c'est quand même une grosse boîte BDL à

